

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2018

N°226/11/2018 : RAPPORT ANNUEL 2017 - EXPLOITATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU CENTRE D'INITIATION ET D'ENTRAINEMENT AU GOLF

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2018.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Jean Martial DEJEAN à Maxime BERAUDO, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n°12 du 27 février 2014, le Conseil Municipal a délégué le service public d'initiation et d'entraînement au Golf à la Société SARL Couleur Golf – 1200 Chemin Saint Pierre à Montauban, représentée par Monsieur Xavier PASANAU, pour une durée de 10 ans.

Il est précisé que le rapport annuel transmis concerne la période d'exécution de la Délégation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Délégataire : SARL XP, Couleur Golf Académie (CGA).

Période d'exécution de la DSP : du 19 mars 2014 au 19 mars 2024.

1- Le service délégué :

Les missions déléguées sont assurées (accueil des différents publics, scolaires, animation et enseignement)

2- Documents comptables transmis

Compte d'exploitation, bilan et compte de résultat de la SARL XP Couleur Golf Académie couvrant la période 01/04/2017 au 31/03/2018.

3- Bilan d'exploitation et perspectives

Conformément à l'article R2222-3 du CGCT, les comptes ont été présentés à la commission de contrôle financier le 15/11/2018.

Le résultat comptable :

La société XP Couleur Golf affiche au terme de l'exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018 un bénéfice de 6 035 €. Pour rappel, l'exercice 2016/2017 présentait un résultat déficitaire de 19 940 €, celui de 2015/2016 présentait un résultat déficitaire de 33 589 € alors que l'exercice 2014/2015 s'était soldé par un excédent de 18 123 €.

L'analyse bilancielle :

Compte-tenu des pertes, les capitaux propres se sont fortement dégradés et les réserves ultérieures ont été consommées par les déficits successifs.

Le bénéfice de l'exercice 2017/2018 permet certes de relever le niveau des capitaux propres au 31/03/2018, mais celui-ci reste cependant inférieur à la moitié du capital social pour la deuxième année consécutive.

4- La qualité du service

Actions d'amélioration du service – évolution des prestations, facilités mises en place :

On note une stabilisation, voire une légère augmentation des taux de fréquentation du site, grâce au dynamisme du délégataire dont l'ambition est de développer son projet à destination de tous les publics. (+ 6.9 % en 2017)

La création de stages golf/anglais pendant les vacances scolaires en suppléance des stages juniors traditionnels, a apporté un souffle nouveau grâce notamment au partenariat développé avec la structure Fun School, située à Montauban.

Enfin, la mise en place d'un monnayeur mécanique à distribution de balles ainsi que le renouvellement du parc de balles de practice en cours d'année 2017, a permis d'améliorer la qualité du service dispensé aux usagers.

D'un point de vue financier, un léger bénéfice est constaté après deux années de déficits successifs. Malgré cela, l'économie de la délégation demeure très fragile.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 15 novembre 2018, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2017 de délégation de service public confiée à la Société Couleur Golf Académie pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance du centre d'initiation et d'entraînement au golf.

PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

29 NOV. 2018

De sa publication et/ou notification le :

29 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

